



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE RECENSEMENT AGRICOLE à quoi ça sert ?

Qu'est-ce que c'est ?

Tous les 10 ans le ministère
de l'Agriculture recense toutes
les exploitations agricoles en France

À quoi ça sert ?

L'objectif est de collecter
un très grand nombre de
données pour avoir une image
précise de l'agriculture
française aujourd'hui et guider
les prises de décisions pour
l'agriculture de demain

Qui est concerné ?

Tous les chefs d'exploitations agricoles de France.
Chacun de vous compte, on compte sur vous !

Que deviennent les données ?

Les données individuelles et
collectives collectées resteront
confidentielles et utilisées
uniquement à des fins statistiques

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr

